

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
DE LYON

DATE : 07/12/00  
N° DE DEPOT : 937  
R.C.S. LYON : 351 497 649  
N° DE GESTION: 89 B 02303

**BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**  
-----

-----Nom et adresse de la Société -----  
MAZARS ET GUERARD TURQUIN

29 RUE DE BONNEL  
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

ORD. DESIGNANT COMMISSAIRE APPORTS  
ORD. DESIGNATION COMMISSAIRE FUSION

concernant la Société désignée ci-dessus.

00/11/10

1 DEC. 2000

REQUETE

336006

A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de LYON,

Nous soussignés,

Monsieur Jean-Marie BARBEREAU, agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN », société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à forme anonyme au capital de 11 758 300 Francs, dont le siège social est à LYON 3<sup>ème</sup> (Rhône) 29, rue de Bonnel, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 351 497 649 RCS LYON,

et

Monsieur Olivier BIETRIX agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de la société B & B CONSEILS, Société d'Expertise Comptable et de Commissaire aux Comptes à forme anonyme au capital de 607 500 Francs, dont le siège social est à LYON 6<sup>ème</sup> (Rhône) 16, rue Crillon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 398 874 917 RCS LYON,

avons l'honneur de vous exposer conjointement :

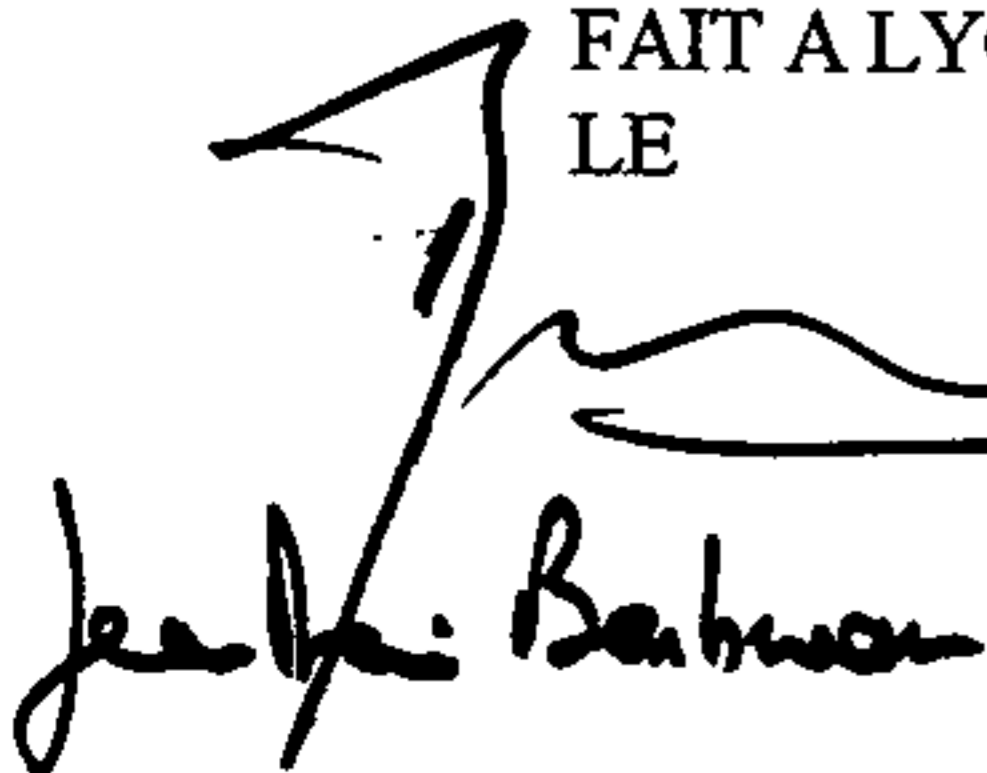
- que les sociétés « MAZARS & GUERARD TURQUIN » et « B & B CONSEILS », sociétés régies par la loi du 24 Juillet 1966, ont l'intention de fusionner au moyen de l'absorption de la société « B & B CONSEILS » par la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN », et que la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN » se propose en conséquence de recevoir à titre d'apport-fusion, tant l'actif que le passif de la société « B & B CONSEILS »,

- que cette opération rend nécessaire l'appréciation par un commissaire appelé à se prononcer sur le montant des apports au titre de l'article 193 de la loi du 24 Juillet 1966, ainsi que sur les modalités et la rémunération de ses apports au titre de l'article 377 de cette même loi.

C'est pourquoi les exposants, Monsieur Olivier BIETRIX et Monsieur Jean-Marie BARBEREAU, es qualités, prient Monsieur le Président de désigner le commissaire tant en qualité de Commissaire aux Apports, que de Commissaire à la Fusion, au titre de ladite opération,

et vous proposent la nomination de Monsieur Jean VUILLERMOZ, domicilié à LYON 7<sup>ème</sup> (Rhône) 1, Avenue Félix Faure,

FAIT A LYON,  
LE

  
Jean-Marie BarberEAU

  
Olivier Bietrix

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de LYON, **assisté du greffier**

Vu la requête de Monsieur Olivier BIETRIX et Monsieur Jean-Marie BARBEREAU, en date du  
concernant la fusion des sociétés « MAZARS & GUERARD TURQUIN » et « B & B CONSEILS »,

Vu les articles 193 et 377 de la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales,

Désignons Monsieur *Jean VILLERMOZ*

En qualité de Commissaire aux Apports et de Commissaire à la Fusion, avec pour mission de vérifier les apports effectués, ainsi que les modalités et la rémunération de ces apports, qui doivent être effectués par la société « B & B CONSEILS » à la société « MAZARS & GUERARD TURQUIN ».

Disons que Monsieur  
pourra, s'il l'estime utile, se faire assister dans l'accomplissement de sa mission, par un ou plusieurs Experts de son choix.

FAIT A *Lyon*  
LE - *1* DEC. 2000

POUR LE PRÉSIDENT  
LE GÉNÉRALISTE  
P. PEILLON  
*[Signature]*

LE GREFFIER  
*[Signature]*

G T C LYON  
ORIGINAL  
Répertoire *NOU/1140*  
Délivré le **1 DEC. 2000**  
Ordonnance exécutoire  
au seul vu de la minute  
(art. 672 et 673)  
Le Greffier  
*[Signature]*  
